



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 2

**** Séance d'information et de débat – campagne d'éducation****

THÈME : FONDS DE DÉFENSE/NÉGOCIATION COLLECTIVE

CONTEXTE

L'[Association canadienne des employés professionnels \(ACEP\)](#), à la suite d'une résolution adoptée par les membres en décembre 2022, a obtenu le mandat suivant :

« Tenir une **séance d'information et de débat** sur le Fonds de défense à l'intention de l'ensemble des membres après l'assemblée générale annuelle de novembre 2022, notamment sur le mandat original du Fonds de défense et l'importance des garanties démocratiques pour s'assurer que tout changement au Fonds et à son mandat est soumis au vote des membres. Mener, d'ici janvier 2023, une **campagne d'éducation** sur la négociation collective et les défis à venir, qui aborde honnêtement la question des avantages obtenus en profitant du travail des autres et propose une approche qui ne s'appuie pas sur les autres syndicats pour se battre à notre place (y compris la tenue d'une séance ouverte à tous les membres en 2023 pour discuter de ces questions. »

Compte tenu de sa capacité limitée, l'ACEP souhaite retenir les services d'un cabinet d'expert-conseil qui possède des capacités et une expertise dans la **conception d'événements consultatifs et informatifs mobilisateurs, de campagnes d'éducation, de communications et de gestion de projets**. Le cabinet appuiera l'ACEP dans la mise en œuvre de la résolution en concevant et en réalisant les diverses activités connexes, et gèrera le projet de mise en œuvre de la résolution, en collaboration avec l'ACEP, du début à la fin. Le cabinet doit être en mesure d'offrir certains de ses services en français. De plus, le cabinet devra s'assurer que le contenu destiné à la publication et à la diffusion (membres ou public) est offert dans les deux langues officielles, au même niveau de qualité.

BUDGET

Un budget de 200 000 \$ est prévu pour la mise en œuvre de la résolution, dont environ 75 % sont réservés à la portion du projet gérée par le cabinet.

COMMENT MANIFESTER SON INTÉRÊT

Les cabinets qui souhaitent être considérés pour ce projet doivent envoyer un courriel à l'ACEP à l'adresse general@acep-cape.ca en inscrivant dans ligne objet : « **APPEL À**

MANIFESTATION N° 2 : FONDS DE DÉFENSE/NÉGOCIATION COLLECTIVE » au plus tard le jeudi 9 février en fin de journée de travail (HNE).

Le courriel doit présenter suffisamment de renseignements généraux sur le cabinet pour permettre une évaluation rapide de la capacité du cabinet à gérer ce projet, conformément à ce qui est mentionné dans le présent document.

Seuls les cabinets présélectionnés seront invités à soumettre une proposition technique et financière à une date ultérieure.

Pour toute question, veuillez communiquer avec :

Katia Theriault

Directrice des Communications et des Affaires publiques

ktheriault@acep-cape.ca ou 613-236-9181, poste 225.

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LE PROJET

Les renseignements ci-dessous sont tirés de la version provisoire du plan élaboré en collaboration avec les personnes qui ont rédigé la résolution et ils devraient couvrir tous les aspects du projet global, notamment les résultats attendus. Ceux-ci peuvent être modifiés et ajustés en cours de route, pour autant que les objectifs stratégiques globaux soient atteints indépendamment des changements apportés, et que ces derniers respectent le budget.

I. RÉOLUTION

Formulation de la résolution approuvée (partie pertinente pour le fournisseur ou le cabinet) :

FONDS DE DÉFENSE

Il est résolu que l'ACEP tiene une séance d'information et de débat sur le Fonds de défense à l'intention de l'ensemble des membres après l'assemblée générale annuelle de novembre 2022, notamment sur le mandat original du Fonds de défense et l'importance des garanties démocratiques pour s'assurer que tout changement au Fonds et à son mandat est soumis au vote des membres;

Mène, d'ici janvier 2023, une campagne d'éducation sur la négociation collective et les défis à venir, qui aborde honnêtement la question des avantages obtenus en profitant du travail des autres et propose une approche qui ne s'appuie pas sur les autres syndicats pour se battre à notre place (y compris la tenue d'une séance ouverte à tous les membres en 2023 pour discuter de ces questions).

II. CONTEXTE ET MANDAT

À la suite de l'adoption d'une résolution des membres lors d'un vote des membres en 2022, l'ACEP doit consulter et éduquer les membres sur le Fonds de défense de l'ACEP.

En 2023, l'ACEP doit réaliser ce qui suit :

- **CONSULTATION ET DÉBAT (FONDS DE DÉFENSE)** : Tenir une séance d'information et de débat sur le Fonds de défense à l'intention de l'ensemble des membres après l'assemblée générale annuelle de novembre 2022, notamment sur le mandat original du Fonds de défense et l'importance des garanties démocratiques pour s'assurer que tout changement au Fonds et à son mandat est soumis au vote des membres;
- **CAMPAGNE D'ÉDUCATION SUR LA NÉGOCIATION** : Mener, d'ici janvier 2023, une campagne d'éducation sur la négociation collective et les défis à venir, qui aborde honnêtement la question des avantages obtenus en profitant du travail des autres et propose une approche qui ne s'appuie pas sur les autres syndicats pour se battre à notre place (y compris la tenue d'une séance ouverte à tous les membres en 2023 pour discuter de ces questions).

III. APERÇU DES EXIGENCES DE MISE EN ŒUVRE

1. CONSULTATION ET DÉBAT (FONDS DE DÉFENSE)

a. L'organisation d'un événement d'information et de débat bilingue, en mode hybride, à l'échelle nationale :

- 1) Planification et logistique
- 2) Production de documents d'information bilingues
- 3) Animation de l'évènement, MC
- 4) Services d'interprétation lors de l'évènement
- 5) Enregistrement multimédia et amplification
- 6) Prise de notes et rapports
- 7) Services de traiteur
- 8) Location du local et du matériel (*s'assurer que le local et ses aménagements sont conformes aux exigences d'inclusion et d'accessibilité)
- 9) Sécurité
- 10) Inscription en ligne et en personne
- 11) Promotion et sensibilisation : invitations électroniques et rappels
- 12) Contenu de la page Web et des médias sociaux
- 13) Honoraires des experts-conseils (conception graphique, cabinet de relations publiques, etc.)
- 14) Salaire des membres et autres dépenses, le cas échéant

b. La réalisation d'un sondage d'opinion bilingue à l'échelle nationale :

1. Élaboration et révision du contenu bilingue
2. Promotion du sondage auprès des membres
3. Collecte et analyse des données
4. Rapport bilingue et amplification (courriels, site Web)

2. CAMPAGNE D'ÉDUCATION SUR LA NÉGOCIATION : NÉGOCIATION COLLECTIVE

a. Réalisation de la campagne :

- 1) Note de synthèse sur les activités d'éducation en personne et en ligne pour lancer la campagne d'éducation et les discussions/débats tout au long de l'année
- 2) Coordination avec l'équipe de l'éducation; directrice de la Négociation, agente de liaison avec les sections locales
- 3) Production de contenu bilingue, présentations PowerPoint, matériel éducatif
- 4) Amplification du contenu :
 - a. campagne de courriels
 - b. ressources accessibles sur le site Web de l'ACEP
 - c. médias sociaux (le cas échéant, contenu public seulement)
- 5) Consultation des membres au moyen d'un sondage sur les questions que les membres se posent et sur les points qui devraient être couverts lors de la négociation collective
- 6) Réalisation de la campagne par les moyens suivants :
 1. Évènements nationaux d'information (série d'information/Conseil des dirigeantes et des dirigeants des sections locales)
 2. Les dirigeantes et dirigeants des sections locales recevront le matériel de l'ACEP et le transmettront à leurs membres.
- 7) Promotion des évènements : courriels, Web et amplification sur les médias sociaux

*Utiliser les renseignements du CTC ou de l'AFPC ou d'autres renseignements pertinents, le cas échéant.

IV. BUDGET

Un budget de 200 000 \$ a été approuvé par les membres, à qui l'on a demandé un prélèvement spécial unique de 9 \$. Plus de la moitié de cette somme servira à payer les employés et le cabinet de relations publiques pour contribuer des efforts liés aux communications, à la promotion et à la gestion des évènements et à la campagne.

VENTILATION DU BUDGET

Le budget couvrira le temps de travail et les heures supplémentaires du personnel du cabinet de relations publiques/des consultants, ainsi que tous les coûts liés à l'organisation d'évènements hybrides bilingues, consultatifs et éducatifs pour lesquels des services d'interprétation seront fournis, la logistique connexe et les services de traiteur. Le remboursement des frais liés à l'hébergement, aux déplacements et au remboursement du salaire des membres (au besoin).

À PROPOS DE L'ACEP

L'Association canadienne des employés professionnels (ACEP) est le troisième syndicat en importance de la fonction publique fédérale du Canada. Il défend les intérêts des fonctionnaires membres des groupes Économique et services de sciences sociales (EC) et Traduction (TR), ainsi que des employés de la Bibliothèque du Parlement (BdP) et du Bureau du directeur parlementaire du budget (BDPB) et des membres civils de la GRC (groupes ESS et TRL). Pour en savoir plus acep-cape.ca